REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) M. Mme .....certifie avoir pris connaissance du règlement de l'internat du lycée Grandmont

fait à ..... Le .....

Signature : Élève	Signature(s) responsable(s) légaux

REGIME et AUTORISATIONS DE SORTIES

1 - AUTORISATION DE SORTIE DE L'INTERNAT POUR LES ELEVES MINEURS

Je soussigné(e) ....., père, mère, tuteur [1] de l'élève

NOM ..... Prénom .....

Classe ..... Etablissement où l'élève est scolarisé .....

autorise ce (cette) dernier (dernière) à sortir du Lycée Grandmont :

- le mercredi après-midi, après le déjeuner et jusqu'au dîner — OUI * ❑ NON ** ❑
- en fin d'après-midi, entre 18 heures et 20 heures (avec présence obligatoire au dîner) — OUI * ❑ NON ** ❑
- pour consulter un professionnel de santé, *selon article 5.4* — OUI * ❑ NON ** ❑

* Votre enfant sera, durant ces sorties, sous ma seule responsabilité
** Votre enfant devra se présenter régulièrement au surveillant de bureau d'internat (pointages réguliers)

Conformément au RI les élèves mineurs ne sont pas autorisés à sortir en soirée. A titre exceptionnel, les responsables légaux pourront venir récupérer leur enfant, à condition de signer au préalable une décharge au bureau de l'internat.

fait à ..... Le .....

Signature : Élève	Signature(s) responsable(s) légaux

2 - AUTORISATION DE SORTIE DE L'INTERNAT POUR LES ELEVES MAJEURS

Nous déclarons avoir pris connaissance du RÈGLEMENT DE L'INTERNAT du LYCÉE GRANDMONT et en accepter toutes les clauses ; nous lui reconnaissons, dans l'esprit de la loi du 5 juillet 1974 sur la majorité à 18 ans*, VALEUR DE CONTRAT liant l'élève et ses responsables légaux à l'établissement ; nous nous engageons solidairement, avec l'élève ci-dessus désigné(e) à le respecter.

Il est rappelé que si un élève majeur récuse l'autorité de ses parents, il devra le modifier par écrit au Chef d'Établissement et PROUVER, conformément aux dispositions de la circulaire n°74-325 du 13/09/74, SA CAPACITÉ À HONORER LUI-MÊME LES RELEVÉS DE FRAIS SCOLAIRES.

Fait à ..... Le .....

Signature : Élève	Signature(s) responsable(s) légaux